

## Editorial

### Elections professionnelles

scrutin le 12 décembre 2006

### Congrès 2007

Appel à candidatures

Elections au Bureau National

### Apprentissage de la lecture

les risques du métier des IEN

Faut-il envisager un diplôme de ministre ? C'est une question que légitimement de récentes affaires à travers le monde.

Que penser en effet des capacités à piloter le système de soins d'Afrique du Sud d'un ministre de la santé vantant les mérites de l'ail et du citron pour lutter contre la propagation du SIDA ? Faut-il vraiment suivre le ministre de l'Education polonais dans sa remise en cause de la théorie darwinienne de l'évolution ? Est-il enfin conséquent, de la part de notre ministre de l'Education nationale, de défendre bec et ongles la « méthode syllabique » ?

Quelle mouche pique donc ces dignes représentants d'états démocratiques pour qu'ils s'enferment irrémédiablement dans des positions aussi absurdes que dangereuses ? Car, enfin, ils doivent tout de même prendre conscience de l'absurde de telles situations. Eux, dont la vocation est d'avoir une certaine hauteur de vue pour éclairer l'action publique, semblent tout à coup ne plus voir que par le petit bout de la lorgnette. Ils adoptent dès lors un comportement irrationnel en recherchant chez les scientifiques des appuis illusoire pour étayer leurs théories fantasques. Recherches vaines, bien sûr, mais nos ministres s'enferment alors dans une forme de déni de l'évidence, quand celle-ci contrarie leurs belles certitudes et leurs doctes affirmations. C'est alors qu'ils deviennent dangereux...

Oublieux de la sagesse et de la dignité qui devraient les caractériser, ils cherchent aussitôt à pourfendre leurs « ennemis », c'est-à-dire tous ceux qui osent affirmer le primat du réel sur le dogme. Ils tentent ainsi d'imposer par la contrainte ce qu'ils n'ont pu faire accepter par leur compétence.

Peu leur chaut, dès lors, les grands principes dont ils se prétendent habituellement les garants ; seule compte la satisfaction d'un ego maladroitement affirmé... Nous vivons actuellement de ces tristes situations où l'humain prend le pas sur le politique.

Fort heureusement cette apparente fatalité peut être contrée, et c'est par l'expression massive de notre réprobation que nous pourrons obliger notre ministre à ouvrir les yeux sur le caractère injuste de son comportement.

Nous ne pouvons accepter en effet qu'un de nos collègues soit « sacrifié », alors même que de fieffés fossoyeurs du service public d'éducation défient l'institution et ses textes réglementaires, sans que le ministre ne s'en émeuve.

Dans une vision optimiste, nous voulons toutefois croire qu'un ministre de la République est encore capable d'entendre la colère de ses loyaux collaborateurs. La balle est dans son camp ; nous saurons demain si nous pouvons enfin poursuivre notre mobilisation pour une Ecole plus juste et plus efficace, ou si nous devons renforcer notre détermination face au démantèlement d'évolutions auxquelles nous avons largement collaboré.

Nous sommes loyaux à l'Ecole de la République ; nous ne désespérons pas de l'être au ministre, mais c'est à lui de nous rassurer aujourd'hui sur la légitimité de cette loyauté.

Pour le Bureau National  
Patrick ROUMAGNAC

---

## Agenda

- 22 août:** Audience SI.EN (Y. DESTOT IO Seine-et-Marne - R. DECOFOUR - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK) auprès de Mme Ghislaine MATRINGE, nouvelle Directrice de l'Encadrement.
- 23 août:** CAPN / Informations sur les modifications apportées aux affectations des IEN titulaires, stagiaires ou intégrés par liste d'aptitude (D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)
- 14 septembre :** - MEN/ CTPM (P. ROUMAGNAC)  
- Rencontre SNIA-IPR : M. MAGINOT, Secrétaire Général accompagné de deux collègues / SI.EN : P. ROUMAGNAC - B. DE GUNTEN - M. VOLCKCRICK  
- Rencontre SNPDEN / Ph. GUITTET, Secrétaire Général, D. POINTEREAU, A. MICHNIK / SI.EN : P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK
- 20 septembre :** MEN/ Réunion de concertation sur la carte scolaire. Participation de P. ROUMAGNAC dans la délégation fédérale.
- 21 septembre :** - Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)  
- Audience commune SNIA-IPR - SI.EN auprès de Mme MATRINGE, Directrice de l'Encadrement, sur les frais de déplacement (P. ROUMAGNAC)
- 25 septembre :** POITIERS/ESEN/ Rencontre avec les Inspecteurs stagiaires (D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)
- 26-27 sept. :** Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique / Instances nationales (J.-Cl. QUEMIN)
- 5 octobre :** - Réunion de la Commission de secteur 2nd degré  
- SE / Réunion de travail ayant pour thème l' «Evaluation-notation» (P. ROUMAGNAC)  
- Rencontre avec les représentants de l'Association nationale des Conseillers pédagogiques (P. ROUMAGNAC)
- 10 octobre :** Groupe intersyndical de travail sur l'apprentissage de la lecture (M. VOLCKCRICK)
- 11 octobre :** Réunion de la section académique de MONTPELLIER (B. DE GUNTEN - J.- P. MARTIN - P. ROUMAGNAC)
- 17 octobre :** Elections professionnelles/ Dépôt des listes pour élections aux CAPA et à la CAPN
- 19 octobre :** Réunion de la section permanente du Conseil Supérieur de l'Education (R. DECOFOUR)
- 20 octobre :** Groupe de travail intersyndical (M. VOLCKCRICK)
- 23 octobre :** Journée de réflexion AND-CIO «les CIO, leurs partenaires et leurs usagers (F. GROSBRAS)

## Sommaire

Agenda du Bureau National	p 2
Note de lecture : globale ou B.A. - BA ? - Humour	p 3
Compte rendu du Bureau National du 15 septembre 2006	p 4
Compte rendu du Bureau National du 6 octobre 2006	
Elections au Bureau National	p 5
Frais de déplacement : courrier SI.EN - SNIA-IPR	p 6
Carte scolaire (J.- P. Rocquet)	p 7
Apprentissage de la lecture et autoritarisme du ministre	p 8-9
Elections professionnelles	p 10-15
Apprentissage de la lecture : les dégâts collatéraux	p 16
Vie dans les académies : Lille	p 17
Vie dans les académies : La Réunion	p 18
Tribune libre	p 19
Adhésions 2006	p 20

### L'inspection n° 102

Directeur de la publication :

**Patrick ROUMAGNAC**

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **0511 S 07856**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

**SI.EN - UNSA Education**

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

## Note de lecture : GLOBALE OU B.A. - BA ? Que cache la guerre des méthodes d'apprentissage de la lecture ? (Laure Dumont)

Voilà un ouvrage extrêmement intéressant et qui cherche à montrer que les enseignants et les cadres ont peut-être pris au premier degré une opération plus politique que pédagogique qui ne visait en rien l'amélioration des compétences des élèves en lecture.

Laure Dumont, journaliste à «*l'Expansion*», s'est interrogée pour savoir pourquoi Gilles de Robien - qui n'avait au départ aucune vocation particulière à s'emparer d'un sujet aussi pointu - a pu relancer à ce point la polémique sur les méthodes d'apprentissage de la lecture.

Visiblement bien informée sur ces dernières, la journaliste fait une analyse objective de l'évolution du système éducatif français, des questions qui se sont posées depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle sur la lecture et des tentatives de réponse apportées ici ou là.

Le débat prend réellement sa dimension idéologique à partir des années 70 et avec la mise en place du collège unique où les professeurs se plaignent qu'à l'entrée en 6<sup>ème</sup> les élèves déchiffrent mais «*ne comprennent pas un traître mot de ce qu'ils lisent*» (p 33). Laure Dumont explique par ailleurs que les enseignants, loin d'être des idéologues, mettront dès lors en place des méthodes fondées sur le pragmatisme et l'association de diverses approches, tout cela dans une recherche de la meilleure efficacité.

Mais l'enquête internationale PISA de 2000 qui établit que les élèves français sont à peine meilleurs que leurs camarades étrangers relancera très vite la polémique sur les méthodes de lecture. Les protestations des enseignants, des chercheurs et des professionnels en général, qui savent que l'apprentissage de la lecture est une activité cognitive complexe, ne parviendront pas à changer la ligne de l'exploitation politique visant à opposer de manière simpliste la méthode syllabique et la méthode globale.

L. Dumont s'interroge ensuite sur ce qui a pu pousser G. de Robien à s'intéresser d'aussi près à un tel sujet et à le trancher aussi nettement, privilégiant quelques études et négligeant totalement un rapport intitulé «*L'Apprentissage de la lecture à l'école primaire*» et cosigné par l'Observatoire National de la Lecture et par l'inspection générale de l'Éducation nationale.

Les polémiques sur le rapport de l'INSERM, sur l'apprentissage junior, sur le «*rôle positif de la colonisation*» ne feront que mettre l'école au ban des accusés et au centre de tous les maux de la société. Mais dès le début des années 80, les ouvrages polémiques ont eu beau jeu face aux études argumentées des journalistes spécialisés, des sociologues et des experts du système éducatif. Et aujourd'hui, le camp des anti-pédagogues est constitué de

lobbies ultralibéraux comme «SOS-Education» et de collectifs d'enseignants d'extrême gauche. Laure Dumont analyse d'ailleurs avec beaucoup de finesse les discours et les propos de leurs représentants les plus médiatisés tels que R. Boutonnet, J.P. Brighelli et M.Le Bris, mettant en avant leurs raccourcis, leurs erreurs, leurs oublis et leurs contradictions. Une même analyse est faite sur l'association SOS-Education, gérée finalement par trois jeunes d'une trentaine d'années, de très «*bonne famille*» et qui n'ont rien à voir avec le monde de l'enseignement.

Les quatre mois de polémique autour de la circulaire de janvier et de l'arrêt de mars 2006 aboutissent, en fin de compte, à une modification des programmes de 2002 qui porte sur trois mots mais qui ont profondément déstabilisé les enseignants, "dénigrés publiquement par leur ministre de tutelle".

Le discours classique du «niveau qui baisse» est démonté méthodiquement dans le chapitre 8 qui débute par une citation intéressante «*L'ancien ministre : combien y a-t-il d'illettrés en France ? Le chercheur : combien en voulez-vous, monsieur le ministre ?*» Les enquêtes effectuées, les évaluations nationales de CE2 et de 6<sup>ème</sup>, les études internationales donnent des résultats qui permettent des analyses dans lesquelles on en arrive à dire tout et son contraire.

Reste la question des pratiques pédagogiques bien difficiles à étudier mais dont on connaît l'importance de «l'effet maître». Les bons enseignants sont, pour finir, des «*éclectiques réfléchis*». Reste aussi la question des éditeurs scolaires pris en permanence entre le feu de la modernité et celui de la rentabilité financière et qui n'ont guère apprécié d'être «*convoqués*» par le ministre lui-même, sachant que la dernière mise au pas date du Gouvernement de Vichy. En tout état de cause, il est clair que tous les manuels utilisés dans les classes aujourd'hui proposent des approches complémentaires de la lecture, et en particulier le principe de la maîtrise du code.

En conclusion : «*Cette guerre des méthodes de lecture illustre à la fois la vanité du discours politique, les limites du traitement médiatique, la relativité des discours scientifiques et toute la difficulté qu'a l'école à relever les défis qui se présentent à elle tout en restant " lisible " pour la société.*» (p 178)

M. Volckcrick

## Humour

### Cour de récré

Tu sais que j'ai plus de maître à l'école ?  
Oui, c'est le pied ! Mes parents l'ont dénoncé.  
Il faisait la globale !

Y a des gars qui sont venus l'arrêter en pleine classe ! Y paraît qu'ils l'ont mis dans un camp de rééducation, à Tapadroamo ! Non, je ne sais pas où c'est.

Mes parents, ils ont bu le champagne après ... Y pouvait pas le saquer le prof... Y z'aiment pas trop les profs de toute façon... Tous des feignants, y disent. Mes parents, tu comprends, moi, y travaillent, y sont petits commerçants.

Je te dis pas, mine de rien, y sont vachement au courant de la lecture ! Y z'écoutent Ruquier tous les jours et y a souvent le Ministre qui vient ! Oui, oui, le de Robien ! et y sort des pancartes et y dit comment il faut apprendre à lire... Et la Cochin et la Maureen Door, elles sont bien d'accord ! Et le Steevy aussi ! Même que la Cochin, elle a dit que si son gamin, il avait pas appris, c'était la faute à la globale ! Et puis l'autre soir, mais c'était chez Bern, y paraît qu'y avait Tapie ! Oui, oui, tu te rends compte ! celui de l'OM et du Crédit lyonnais ! Il a dit que sa grand-mère, elle faisait pas de fautes d'orthographe... Et donc que l'école, c'était bien la preuve que c'était mieux avant ! Et le Ministre ? ... Oui, oui, il y était aussi ! Oui, oui, je t'assure ! Il en manque pas une ! Il a dit que c'était mieux avant parce qu'y avait pas la globale.

Y paraît... Tu vas rire ! Qu'y avait un vieux et pas bien habillé sur le plateau... Il avait fait des études ! C'est te dire si ça craignait ! Il disait que c'était pas si simple la lecture. Je te dis pas ce qu'il s'est ramassé ! Y a même le garde du corps du ministre... Oui, oui, le ministre, y vient souvent avec ! Un méchant balaise avec une tête de tueur ! Il a failli lui en mettre une, au studieux ! Mes parents y ont toujours dit qu'il faut pas laisser passer à la télé les intellos... Y sont pas marrants... Y disent que des conneries. Il faut les envoyer directos à la mine, mon père, il dit... Tous des feignants !

Dis, ça te dirait pas te débarrasser de ton maître toi aussi ?

Ouais, c'est simple ! S'y a des textes sur les murs et des livres dans la classe et que ton maître y pinaille tout le temps pour essayer de te faire comprendre, c'est sûr ! C'est qu'un sale globalieux ! Tu le dis à tes parents... Y dénoncent ... Ni vus ni connus... Y a un numéro vert au ministère... Si, si ! Je crois même que maintenant on peut toucher une prime ! Le Ministre, il a bien dit que ça servait à rien de comprendre, qu'à avoir des ennuis !

# Vie syndicale

Bureau National du 15 septembre 2006

## 1. Rencontre avec Luc Bentz, responsable de l'UNSA-éducation

Le Bureau National accueille Luc BENZ, secrétaire national de l'UNSA-Education. En amont du prochain congrès de la Fédération, prévu en décembre 2007, au cours duquel l'un des thèmes retenus portera sur " Education et territoire ", il rappelle la confiance que l'UNSA accorde à notre syndicat. Interface entre le terrain et l'administration, le SI.EN dégage un apport précieux d'expertise en particulier dans les domaines où sa forte représentativité ne peut être contestée (premier degré, enseignement technique et professionnel, information et orientation).

L'UNSA entend développer une logique de réseau plus qu'une logique pyramidale en nourrissant un lien fédéral efficace entre les différents syndicats. L'UNSA dispose d'outils pertinents pour être une fédération attractive. Grâce à ses syndicats dont les réseaux et compétences lui permettent d'envisager favorablement l'avenir, elle entend faire porter la vie fédérale sur quatre pôles majeurs :

- savoir ce qui se passe dans les syndicats ;
- en coordonner les actions ;
- intégrer l'interprofessionnel, (insister sur la sécurisation des parcours professionnels) ;
- développer le versant relatif à l'éducation populaire (dans l'explosion des banlieues, là où il y avait des intervenants professionnalisés, l'effet destructeur a pu être maîtrisé).

## 2. Préparation du congrès de Lille

Le congrès se déroulera les 19, 20 et 21 mars 2007 au «Nouveau Siècle» à Lille.

Thème retenu : **L'évolution des systèmes éducatifs européens : mise en oeuvre, régulation, évaluation**

Déroulement envisagé

19 mars : - Matin : dépouillement des votes des élections au BN et du rapport d'activité - Réunion du BN - Réunion du Comité d'organisation du congrès - Rapport financier

- Après-midi : Intervention des invités - Complément au rapport d'activité - Résultats du vote sur le rapport d'activité et des élections au Bureau National - Réunion du BN - Election du secrétaire général

20 mars : - Matin : Réunion des commissions de secteur - Réunion de commissions de motion - Discussions - débat.

- Après-midi : Réflexions sur le thème du congrès

- Soir : Intervention du grand témoin Monsieur Jacques DELORS - aspects politiques et économiques - vision transversale de la dimension européenne

21 mars : - Matin : Présentation des motions - Vote sur les motions - Clôture du congrès : conclusions et perspectives, par le secrétaire général.

## 3. Evolution du bulletin

A l'heure actuelle, il semble que la forme papier de notre bulletin soit perfectible. Son coût significatif légitime notre souhait qu'il devienne un outil plus performant.

Il doit être en effet un outil de réflexion, avec des informations et des articles de fond, ce qui nécessite qu'il soit alimenté non seulement par les membres du Bureau National, mais aussi par les responsables académiques et départementaux, ainsi que par les lecteurs adhérents.

Un syndicat doit être l'expression de tous ses syndiqués, il est donc nécessaire de solliciter les amis et les collègues pour faire parvenir des comptes rendus et pour proposer des articles sur des thèmes qui alimentent l'actualité institutionnelle et médiatique, par exemple : la loi sur le handicap, l'enseignement technique et professionnel, l'apprentissage, le socle de connaissances, l'apprentissage de la lecture...

Le formule papier n'est pas à opposer à de nouveaux supports de diffusion comme un magazine électronique ; les deux dispositifs peuvent coexister pour l'instant. Il convient surtout d'engager les académies à s'exprimer le plus possible, afin de faire remonter les idées du terrain.

Les dépêches de l'AEF peuvent être exploitées mais elles réclament de l'être très rapidement pour rester dans l'actualité.

Il semble, en tout état de cause, que le bulletin gagnerait à être revu dans sa forme de publication et dans son contenu.

En ce domaine, toutes les idées des collègues seront les bienvenues.

## 4. Rencontres avec les organisations syndicales

- **Le SI.EN a rencontré le SNIA-IPR** ce 14 septembre pour évoquer le problème récurrent et toujours préoccupant des frais de déplacement. Cette rencontre a abouti à la rédaction d'un compte rendu commun et d'une demande d'audience auprès du cabinet du ministre.

"Les deux organisations syndicales se félicitent des relations cordiales qui existent maintenant entre nos deux organisations et de leur coopération efficace sur des dossiers communs. Dernière preuve de cette entente, la lettre commune envoyée au Ministre qui se traduira par une audience du Directeur de Cabinet très prochainement.

Concrètement plusieurs pistes sont conjointement explorées. Michel Maginot propose de demander la création d'une indemnité forfaitaire de transport qui serait intégrée à notre traitement compensant ainsi la mise à disposition de l'administration d'un véhicule personnel pour exercer nos missions. Patrick Roumagnac suggère qu'une base de discussion pourrait être l'équivalent de l'indemnité des 110 journées touchée par les IEN-CCPD (Soit 264 euros mensuels) le coût apparaît raisonnable avec un réel impact sur le traitement. Cette IFT compenserait le surcoût des déplacements supporté par nos collègues IA-IPR et IEN. D'autres pistes sont possibles, régime dérogatoire à la Fonction publique, augmentation de l'ICA, prêt bonifié... nous sommes ouverts à la négociation mais nous en avons assez d'attendre des études qui ne débouchent sur rien...et un prix à la pompe qui explose. Nous décidons également de rencontrer la presse

sur ce thème des frais de déplacement sensible en ce moment dans l'opinion.

## **- Le SI.EN a rencontré le SNPDEN**

Les délégations ont échangé essentiellement autour des notions de territoire, d'encadrement, de pilotage.

Le service aux usagers est l'idée centrale. Il nous a semblé que la question des fonctions des personnels n'était pas la bonne entrée. La question essentielle est bien la suivante : que veut-on faire pour rendre le système éducatif efficace et juste ? Quelle place pour les enseignants ? Pour les inspecteurs ? Pour les chefs d'établissement ?

Le débat est ouvert et il serait bon de le poursuivre dans le cadre de notre congrès de Lille pour déboucher sur des orientations claires à porter par le BN.

## 5. Questions diverses

- Inspection des certifiés nommés en lycée professionnel

De par leur statut, les IEN ont vocation à inspecter les certifiés nommés en lycée professionnel. Le Bureau National préconise de cesser de se déplacer " en doublette " (un IEN et un IA-IPR). Un seul inspecteur est présent dans la classe et il établit le rapport sur l'exercice professionnel du professeur. Il fait une suggestion de note qui est reprise par l'IA-IPR au vu des pratiques de l'académie (pour harmoniser avec les notes des autres certifiés de l'académie).

Cette façon de procéder conviendrait au SNIA-IPR, à condition de garder une vision transversale et harmonisée de la notation.

- Modulation de l'indemnité de charges administratives

Le BN est contre cette modulation et le SNIA-IPR partage cette opinion.

Il n'y a pas de raison de sur-valoriser une mission. L'IEP qui exerce une mission spécifique voit sa charge de travail équilibrée grâce à l'intervention de ses collègues. Les IEN, dans le cadre des échanges dans les collèges d'inspecteurs, modulent eux-mêmes leur charge de travail, ce qui rend de facto inutile et contre-productive la modulation envisagée par le ministère.

- Modulation de l'indemnité basée sur la manière de servir : si on peut concevoir un dispositif pertinent permettant de montrer des différences entre les IEN en termes de compétence professionnelle, le BN est d'accord pour étudier alors une modulation des indemnités, mais il est clair que le dispositif d'évaluation actuel est loin d'être en mesure de fournir des éléments objectifs sur cette composante...

- Sans-papiers : le SI.EN est signataire de la Charte du réseau Education sans frontières.

- Frais de déplacement des IEN-IO : une enquête va être envoyée dans toutes les académies.

# Vie syndicale

## Bureau National du 6 octobre 2006

Une première partie de la réunion a permis de faire le point avec Pierre Frackowiak - qui était venu pour la préparation du congrès - sur la procédure engagée contre lui par le ministre et sur les suites à donner.

### 1. Rencontres avec les organisations syndicales et/ou professionnelles - **SE-UNSA Education**

Le SI.EN a rencontré le SE jeudi 5 octobre. Un groupe de travail est programmé sur l'évaluation et la notation (critères, grille d'analyse pour l'inspection prenant en compte les adaptations aux situations locales), l'accent est mis sur la continuité 1er/2nd degrés à construire en référence au socle commun.

### - **Association Nationale des Conseillers Pédagogiques**

P. Roumagnac : le SI.EN a rencontré l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques à la demande de cette dernière, jeudi 5 octobre, dans un climat ouvert et constructif. Le SI.EN est invité au Bureau National et à l'Assemblée Générale de l'ANCP. Des axes de travail communs sont dégagés, une réunion projetée (l'équipe de circonscription, l'évolution de l'inspection dans une dynamique académique, la liaison 1er/2nd degrés pour une continuité pédagogique en référence au socle commun) .

### - **SI.EN - Groupe de travail 2nd degré**

R. Decofour : le groupe de travail a abordé, jeudi 5 octobre, la question des apprentissages juniors, le thème pour le congrès (les évaluateurs du 2nd degré dans l'évolution des corps d'inspection, des enseignements professionnels et technologiques), l'évaluation des corps d'inspection et l'indemnité de charges administratives.

P. Roumagnac : les recteurs sont attendus sur la modulation de l'ICA ; le socle commun pose la question de l'inspection dans le 2nd degré : continuité et cohérence restent à construire dans un contexte dysharmonieux (notamment pour la gestion des corps d'inspection) où le collège unique est à préserver...

### 2. Patrick Gonthier, Secrétaire général de l'UNSA Education

Patrick Gonthier évoque l'annonce faite par le ministre et le semblant de procédure engagée contre notre collègue Pierre Frackowiak. Ce qui est inquiétant dans cette affaire, c'est qu'il " joue " l'opinion publique contre les enseignants. Il est évident que L'UNSA-Education va réagir très fortement et dénoncer l'autoritarisme du ministre. Mais il est bien difficile de savoir, derrière le discours, qui est réellement visé.

Autre sujet de discussion : les ZEP. Là encore il y a eu de nombreuses annonces autour des collèges "ambition réussite ". Tout cela s'est fait sans moyens supplémentaires et, à terme, il y a tout à craindre pour les autres REP. Mais la logique qui préside à la mise en place de ces collèges n'est pas nette et cela nécessiterait que nous y regardions de plus près.

### 3. Elections professionnelles

Au niveau national, la liste des candidats est bouclée. On la trouvera sur le site et dans ce bulletin. Son élaboration constitue toujours une alchimie savante entre les différentes missions exercées par les IEN et une couverture géographique la plus équitable possible aussi bien sur la métropole qu'en dehors. Sans oublier la parité " hommes-femmes " que nous avons tenté de respecter.

Aux dernières élections, nous avons réussi un excellent score. Aujourd'hui encore nous bénéficions d'une très bonne image vis-à-vis de nos collègues. Mais les enjeux sont importants tant pour ce qui concerne la représentativité dans les instances paritaires qu'en termes de décharge pour la vie syndicale à l'échelon national.

Au-delà des sujets sur lesquels nous poursuivons des combats identiques, il s'agit de mettre en évidence les points-clés qui nous placent en rupture face aux autres syndicats. Nous défendons un corps unique parce qu'il nous semble le meilleur moyen d'améliorer le travail d'équipe et le système éducatif dans son ensemble. Le SNPI-fsu distingue très nettement les différentes catégories d'inspecteurs et ne semble pas prêt à mêler " les torchons et les serviettes ".

### 4. Préparation du congrès

Elle a fait l'objet de mises au point qu'il nous appartiendra de compléter lors du prochain BN et du Conseil Syndical de novembre. On en trouvera le thème et la trame dans le compte rendu actualisé de la réunion de BN de septembre et sur le site.

On trouvera également sur le site les renseignements nécessaires pour l'hébergement des congressistes.

### 5. Questions diverses

- Suite à l'exploitation faite dans les établissements du second degré de l'enquête SIGNA sur les violences et à la réaction des chefs d'établissement, le SI.EN décide d'adopter la même attitude et appelle les inspecteurs chargés de circonscription du premier degré à ne plus renseigner cette enquête.

- Réflexion sur la nécessité, à terme, de demander la création d'une instance paritaire concernant la répartition géographique des postes d'IEN.

## Préparation du Congrès national (19 au 21 mars 2007 à LILLE) Elections au Bureau National - Appel à candidatures

Conformément aux articles 7 des statuts et du Règlement intérieur du SI.EN-UNSA Education, les membres du Bureau National sont renouvelables par moitié - et par secteur d'activité - à l'occasion de chaque congrès.

### **Rappel de la composition du Bureau National :**

- secteur Ecoles : 10
- secteur Enseignement du second degré général, technologique et professionnel : 6
- secteur Information et Orientation : 2
- représentant des retraités : 1

Les déclarations de candidature et les professions de foi correspondantes (3000 caractères maximum) sont à adresser, rue Lalande, pour le **10 janvier 2007**. (Envoi par message électronique doublé d'un acheminement, par courrier, du document écrit.

La candidature pour un secteur n'est pas liée au grade IEN ou IA-IPR mais doit correspondre au secteur d'exercice professionnel

### **Sièges à pourvoir :**

- **secteur Ecoles : 5 sièges** (actuellement occupés par Daniel GAUCHON - Marthe LEVEQUE - Jean-Pierre MARTIN - Alain-Michel MOSSE - Patrick ROUMAGNAC
- **secteur Enseignement du second degré général, technologique et professionnel : 3 sièges** (actuellement occupés par Bernard DE GUNTEN - Gaston GRARE - Alain MARIE)
- **secteur Information et Orientation : 1 siège** (actuellement occupé par Francine GROSBRAS)
- **représentant des retraités : 1 siège** (actuellement occupé par Jean-Claude QUEMIN)

# Vie syndicale

---

## Frais de déplacement

**Syndicat de l'Inspection  
de l'Education nationale**

**Syndicat national des Inspecteurs d'académie  
- Inspecteurs pédagogiques régionaux**

Paris, le 04/09/2006

A Monsieur Gilles De Robien  
Ministre de l'Education nationale,  
de la Recherche et de l'Enseignement supérieur,

Monsieur le Ministre,

Nous vous avons alerté à de nombreuses reprises sur le caractère notoirement insuffisant du remboursement des frais de déplacement engagés par les IA-IPR et les IEN pour l'exercice de leurs missions.

Notre métier d'inspecteur suppose de facto une mobilité constante, laquelle justifie du reste que nous bénéficions d'un ordre de mission permanent pour nous déplacer dans le territoire sur lequel nous sommes affectés.

Dans chaque académie, les responsables du SNIA-IPR et du SI.EN-UNSA Education ont signalé aux recteurs et aux directeurs départementaux de l'Education nationale que la situation était grave et que nous nous verrions contraints de nous mobiliser si des négociations n'étaient pas engagées, à brève échéance, avec les organisations syndicales représentatives des IA-IPR et des IEN.

Il faut dire que le contexte actuel accroît encore le mécontentement des inspecteurs : les hausses réitérées du prix des carburants se conjuguent avec la baisse des crédits de fonctionnement dans les académies, créant une contrainte financière encore plus forte pour ceux qui ne peuvent se passer de leur véhicule personnel pour travailler.

La récente annonce de la mise en place d'un « chèque transport » nous a laissé espérer que cette mesure pourrait nous être appliquée, cependant les premières informations données par les médias font état de la nécessité d'utiliser des transports en commun pour bénéficier de la forme la plus aboutie de ce dispositif. Il est clair que nous utiliserions bien volontiers les transports en commun, mais que c'est pour une meilleure efficacité dans notre travail que nous sommes généralement obligés d'y renoncer, car de nombreux établissements que nous devons visiter ne sont pas -ou mal- desservis par les transports publics.

Nous espérons que le caractère particulier de notre métier pourra être pris en compte et nous vous demandons d'ores et déjà de bien vouloir nous accorder une audience sur ce thème.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de notre attachement sans faille à la qualité du système éducatif.

**M. MAGINOT**  
Président du **SNIA-IPR**

**P. ROUMAGNAC**  
Secrétaire général du **SI.EN-UNSA Education**

# Notre métier

## Carte scolaire

### Un problème d'évaluation

Les politiques, dans l'arène électorale, se préoccupent de la carte scolaire. Le sujet est sensible, tant il est saturé d'ambivalence. Le réduire à un problème de gestion serait une erreur : il s'agit plutôt d'un problème d'évaluation. Alors que la carte scolaire est censée assurer la mixité sociale, valeur affirmée mais en réalité peu visée, la mesure est ressentie comme contrainte et injuste. Comme les valeurs ne sont pas réalisées, comme la complexité du système éducatif est telle qu'elle ne permet plus une gestion par les administrations territoriales, la question se pose de savoir s'il ne convient pas de replacer les responsabilités, notamment celle de l'éducation, aux acteurs les plus proches : aux parents et aux établissements scolaires. Les politiques réagissent de manière radicale et réductrice, quelques voix se manifestent pour proposer un aménagement, sans pour autant exercer une réflexion évaluative.

Si l'on se place dans cette perspective - et c'est là la tâche de l'inspection - il s'agit de mettre au travail des valeurs qui sont en tension.

### Choix et contraintes

La carte scolaire est dans son principe une contre-valeur de liberté des sujets directement concernés. Le choix des parents est limité, tandis que la mesure assoit un pouvoir bureaucratique, ressenti comme injustifié et sujet à «corruption». Les seuls choix qui restent aux parents, c'est, d'une part, celui de l'école privée et, d'autre part, celui de la dérogation. La valeur tient alors à la démarche qui est volontaire et fonde une décision responsable, fruit de l'engagement. Du point de vue des établissements, la valeur est celle explicitement vérifiée par le palmarès des médias et, plus implicitement par la valeur "entre soi", contre-valeur de la mixité, mais qui exerce une publicité, renommée ou infamie, pour l'établissement. Au total, la carte scolaire fonctionne de manière déréglementée et apparaît particulièrement injuste.

La carte scolaire favorise dorénavant la sélection et la distribution des élèves selon des critères d'inégalité sociale. Il suffit de savoir utiliser le système. Or, on sait que savoir «utiliser» ses propres ressources contribue à donner de la valeur aux actes individuels : réussir à inscrire son enfant dans une école privée ou publique de prestige, c'est se valoriser soi-même. L'élite ne s'y trompe pas. Cela fait partie de ses comportements qui réalisent la valeur «distinction» en toute bonne conscience.

### Carte scolaire et apprentissages

Faut-il continuer à privilégier le territoire pour distribuer et répartir les élèves dans les établissements et leurs filières, selon le critère territorial ? Ou ne vaut-il pas mieux considérer les apprentissages individuels ? Certains voudraient que la dérogation soit fondée sur l'excellence. Cette disposition abolirait, de fait, la mixité sociale, liant le mérite au fait d'échapper au territoire dont le caractère ségrégatif serait renforcé. Pour l'heure, le débat sur la carte scolaire n'interroge pas la notion de sectorisation. «La carte n'est pas le territoire».

Et s'il faut une carte scolaire, pourquoi la confondre avec des secteurs d'une ville ? Pourquoi ne prendrait-elle pas en considération un réseau d'écoles et d'établissements, un bassin de formation ? Ce serait une façon de gérer les flux d'élèves non plus en fonction du lieu de résidence, mais en fonction des compétences, des cycles, des savoirs communs et des options singulières. On ne saurait confiner des élèves dans un quartier dans lequel se constituent des communautés sédentaires, alors qu'on souhaite qu'ils soient tous (pas seulement les meilleurs) mobiles, mobiles dans l'espace, mais surtout mobiles dans la société.

### Mixité

Examinons la valeur relative de la mixité. Des enquêtes quantitatives en Europe montrent que, dans les écoles où la mixité est recherchée, les élèves obtiennent des résultats meilleurs que dans les écoles homogènes socialement : «il n'est pas forcément avantageux d'avoir un recrutement socialement homogène». Dans ces conditions, il convient de conserver le principe de mixité, pourvu qu'il soit accompagné de la valeur sécurité. Sécurité physique et morale, sécurité éducative et intellectuelle qui garantit que les apprentissages sont de grande qualité, aussi bien en matière d'aide que d'approfondissement. Pour que la valeur des apprentissages soit reconnue, pour qu'elle ait de la valeur, il faut qu'elle soit visible. La certification rendrait plus cohérente l'orientation plutôt que des pseudo-évaluations collectives dont la publicité stigmatise les groupes.

Quoi qu'il en soit, c'est bien la mixité sociale qui est à préserver, même s'il ne faut pas oublier que cette valeur est seconde dans les projets des administratifs, des politiques et des parents. A la mixité, il faut lier, non pas la liberté, mais l'autonomie des parents et des établissements dans un espace plus vaste que le secteur. L'autonomie devient alors la valeur première à laquelle il convient d'adjoindre la sécurité, la valeur des enseignements et la méritocratie. Si on se place dans une perspective d'évaluation, c'est une hiérarchie des valeurs qui organise la réflexion et qui détermine la carte scolaire.

### Une carte pour les classes moyennes

On peut imaginer alors une carte scolaire qui prenne en considération les apprentissages individuels, les réussites et les difficultés de chaque élève inscrit dans un bassin d'établissements assez vaste pour qu'il recouvre différents quartiers. Premier et second degrés sont mêlés dans une organisation de la scolarité en cycles, car il est souhaitable de pouvoir allier les ressources éducatives et disciplinaires dans une même dynamique. Un élève est affecté dans les différentes unités du bassin, en fonction des options choisies, des approfondissements possibles et des aides nécessaires. Un large brassage social est ainsi organisé par l'administration des bassins, contrôlée par une instance paritaire.

D'autres propositions peuvent être faites, comme celle qui consiste à réserver 15% des places disponibles dans les établissements de

prestige, publics et privés, aux élèves volontaires des écoles de ZEP. Les élèves et les parents qui s'engageraient dans cette voie auraient toute chance de réussir. C'est sans doute possible pour ce qui concerne les élèves des classes moyennes. Car ne nous leurons pas : le monde «d'en haut» et le monde «d'en bas» ne sont pas près de se rejoindre tant ils se ressemblent. Tous les deux pratiquent l'entre-soi qui exclut. Personne n'empêchera ceux qui estiment qu'ils appartiennent à l'élite intellectuelle, économique, administrative, artistique et politique de s'affranchir des règles qui fondent l'autonomie. Leur stratégie éducative est l'enfermement et l'encadrement de leurs enfants. Les parents de l'élite prescrivent à leurs enfants des attitudes et des comportements qui assurent leur "héritage" : pas de télévision, pas de jeux vidéo, mais telle lecture, telle pièce de théâtre, tel film, tel concert, pas d'école publique, pas d'université, mais une école privée puis une grande école. Quant au monde d'en bas, c'est la même attitude ségrégative : télé libre d'accès à tous les instants, fréquentation exclusive des semblables, culture cachée et violente, pas d'école du tout. Pour les premiers, le monde est ouvert, sans frontières et sans limites, les distances sont abolies. Pour les seconds, les diasporas de voyageurs transportent les nouveaux immigrants, les marchandises licites et illicites nourrissent un marché parallèle. Le monde d'en bas et le monde d'en haut ont cette capacité à transgresser les règles qui fondent et autorisent le jeu social. Ils sont libres sans être autonomes, car respecter les règles représente une manière de déchoir. Il n'est donc pas question pour eux de fréquenter l'école dans laquelle se retrouveraient des sujets égaux et différents, sujets autonomes, inscrits dans une dynamique de carte scolaire.

Tout ce qu'on peut espérer d'une école fondée sur la valeur «mixité sociale», c'est que les classes moyennes y soient attachées et trouvent leur compte en assurant le rôle de connexion entre les plus et les moins défavorisés d'entre elles et les lieux qu'ils continueront de fréquenter. Il ne s'agit pas de réenchâtrer le monde des institutions, mais de promouvoir un changement limité mais nécessaire ; si les classes moyennes accordent de la valeur au marché en matière de biens de consommation, elles exigent aussi de l'État qu'il assure ses missions. «*plus les individus sont conscients de leur singularité, plus ils prennent acte de tout ce que leur singularité doit à l'intervention publique (...) Du coup, la montée en puissance de l'individualisme ne s'accompagne pas d'un rétrécissement de l'État*». Cependant, cette attente de la part des citoyens ne peut être déçue trop longtemps.

J.- P. Rocquet

*Pour une analyse plus approfondie et des propositions d'aménagement de la carte scolaire, le lecteur se reportera au dossier «Carte scolaire» sur le site «Métiers d'inspecteurs»*

*<http://crdp.ac-reims.fr/en>*

# Notre métier

## Apprentissage de la lecture et autoritarisme du ministre

Même s'il leur est arrivé, par le passé, d'exprimer syndicalement des doutes sur des textes officiels, jamais les inspecteurs n'ont refusé de les faire appliquer. Aujourd'hui encore notre collègue Pierre Frackowiak s'était exprimé non pas contre l'arrêté de mars 2006 mais contre la méthode syllabique pure. La procédure engagée contre lui est donc non seulement injuste mais elle est aussi scandaleuse.

C'est le ministre lui-même qui se situe dans l'erreur grossière et dans l'illégalité lorsqu'il affirme que le cerveau fonctionne du simple au complexe et donc que l'apprentissage de la lecture doit aller de la lettre à la syllabe puis au mot et à la phrase. Ce discours est contraire au texte qu'il a signé. Le dénoncer c'est simplement faire preuve de bon sens et de civisme.

Jamais un ministre - qui déclarait au départ n'être pas un spécialiste de l'Ecole ni de la lecture - n'est allé aussi loin dans des exigences aussi pointues qu'absurdes. Jamais un ministre n'avait à ce point renié des années de recherche, le travail mené par les inspecteurs généraux (qui ne semblent pas s'en émouvoir outre mesure) et celui des inspecteurs de l'éducation nationale. Jamais un ministre n'avait à ce point travesti les statistiques et les résultats des évaluations pour dénigrer l'Ecole. Jamais un ministre n'avait osé donner foi aux discours rétrogrades et polémiques de quelques individus et groupuscules dont il est facile de percevoir les motivations. Jamais un ministre n'avait fait preuve d'un tel acharnement pour mettre en doute les compétences des enseignants et de leurs cadres. Jamais un ministre de l'Education nationale ne s'était montré aussi démagogue.

Et les réactions unanimes et vives des parents, des enseignants, des inspecteurs et des chercheurs ont été à la hauteur de leur indignation.

En tout état de cause, si Monsieur de Robien persiste dans son intransigeance incompréhensible, nous serons amenés, au-delà même d'actions dont nous lui réservons la primeur, à ne plus reconnaître son autorité et nous nous verrons dans l'obligation de demander l'arbitrage du Premier ministre ou du président de la République.

Michel Volckcrick

### Quelques points de repère

#### 1. Le respect des textes officiels...

Tout fonctionnaire, et a fortiori tout fonctionnaire d'autorité, se doit de mettre en œuvre ou d'appliquer les textes législatifs et réglementaires (décrets et arrêtés). Mais une circulaire n'a aucun pouvoir réglementaire. Elle peut être déférée au juge administratif dès lors qu'elle présente un caractère impératif. Ce qui est vrai d'une circulaire l'est encore plus d'une lettre, d'un discours, d'une plaquette, d'un acte de communication. Ne pas confondre lois, décrets, programmes, et propagande !

#### 2. La réalité des textes officiels en vigueur

L'arrêté du 24 mars 2006, signé de la main du ministre, exige «le recours à deux types d'approche complémentaires pour identifier les mots écrits». Roland GOIGOUX, scandaleusement évincé de l'ESEN, le rappelle dans son livre écrit avec Sylvie CEBE, «Apprendre à lire à l'école», «Si la science ne tranche pas (sur la méthode d'apprentissage), les programmes, eux, ne laissent pas le choix aux enseignants. Leur dernière version stipule sans ambiguïté qu'il faut recourir aux deux procédures, plaçant "hors jeu" et la méthode synthétique qui exclut l'analyse, et la méthode globale qui exclut la synthèse. Il ne faut pas croire ceux qui affirment que la méthode syllabique est préconisée. Ce sont les approches combinant analyse et synthèse que le ministre recommande aujourd'hui»... au moins dans les programmes officiels.

#### 3. Les partisans d'aujourd'hui

Les plus agressifs de l'application des injonctions ministérielles déclarent qu'ils n'ont pas appliqué les textes officiels qui étaient en vigueur... On ne les blâme pas rétrospectivement. Ils n'ont jamais fait l'objet de sanctions.

Il y a ainsi des lois et des programmes que l'on aurait bien fait de ne pas appliquer en toute démocratie... et d'autres qu'il est interdit de ne pas appliquer. On donne ainsi une belle image de la République.

Les grandes étapes de la rénovation pédagogique de 1970 à 1981 (tiers temps pédagogique, rénovation de l'enseignement du français, nouveaux programmes...), l'éducation prioritaire, la loi d'orientation de 1989, n'ont jamais été mises en œuvre de manière autoritariste. Tant et si bien qu'elles n'ont été que partiellement appliquées et qu'il est donc malhonnête de leur faire porter le poids des difficultés que connaît le système éducatif. Les causes des problèmes d'aujourd'hui sont à rechercher aussi bien dans les pratiques nouvelles qui se sont développées que dans les pratiques anciennes qui ont largement persisté.

#### 4. Il faut du temps

Il est impossible de transformer du jour au lendemain, d'un claquement de doigt, des pratiques qui se sont construites au fil des trente dernières années et qui ont fait la preuve de leur efficacité même si des problèmes se posent, si des progrès considérables sont encore à accomplir. Le métier d'enseignant est difficile. Il faut du temps, de la formation, des échanges, de l'accompagnement, du travail d'équipe, de la confiance, pour transformer ses propres pratiques professionnelles. Cela ne peut pas se décréter.

Mais il est impossible, dans aucun domaine de la vie, de la société, des sciences, de résoudre les problèmes d'aujourd'hui avec des solutions d'avant-hier. La formule déplaît à certains... Elle est pourtant incontestable : si le TGV présente des problèmes, des malfaçons, des pannes... ce n'est pas en essayant de mettre les diligences sur ses rails que l'on parviendra à le réparer, à l'améliorer.

#### 5. L'éducation

Ce n'est pas en mobilisant les parents et l'opinion publique contre les maîtres que l'on pourra améliorer l'efficacité du système éducatif.

On n'obtiendra que lassitude, découragement, démobilisation, révolte.

L'éducation a besoin, pour se développer, pour évoluer, pour répondre aux besoins d'une société en mouvement, de liberté, d'intelligence, de démocratie, de pensée divergente. L'autoritarisme, la pensée unique, la menace, la délation ne sont pas compatibles avec l'éducation.

Pierre Frackowiak

## Ecole : demandez le programme ! (Philippe Meirieu)

édition ESF - 160 pages.

Un livre important auquel j'ai beaucoup contribué. En revanche, je n'ai pas écrit le passage sur l'inspection, même si certaines de mes pratiques (discutables) l'ont partiellement inspiré. Je vous le livre... pour alimenter nos débats : Page 125

«Nous contrôlons trop et, en même temps, nous ne sommes pas assez exigeants. L'Education Nationale croule sous les systèmes de vérification, quand elle aurait besoin d'impulsions et de travail solidaires dans la durée.

*Tout le système des inspections est à revoir : il faut des inspecteurs au coude à coude avec les chefs d'établissement et les enseignants. Des personnes-ressources qui les aident à s'approprier les objectifs de l'Ecole et à s'émanciper des normes absurdes qui brident leur inventivité. Des accompagnateurs qui travaillent avec les écoles et les établissements à inventer des pratiques pédagogiques nouvelles et à les évaluer. Concrètement, il faut prendre très vite une mesure simple qui aura*

*le mérite de clarifier les choses : tout inspecteur qui visite un professeur dans sa classe doit prendre, à son tour, la classe en mains et la faire travailler devant le professeur. Le dialogue n'en sera, ensuite, que plus fructueux : l'inspecteur - recruté pour une compétence pédagogique qu'il pourra, enfin, faire valoir - sera pleinement légitimé ; ses appréciations, venant d'un expert qui est aussi un ex-pair, constitueront une aide précieuse dans le cheminement professionnel de chaque enseignant.»*

P. Frackowiak

# Notre métier

---

## Apprentissage de la lecture et autoritarisme du ministre

### Lettre ouverte au ministre de l'Education nationale

Paris, le 12 octobre 2006

Monsieur le Ministre,

*Depuis près d'un an, vous entretenez le trouble dans l'opinion publique sur l'apprentissage de la lecture et professez le simplisme pédagogique en la matière. Vos prises de position, souvent caricaturales et aux fondements scientifiques contestés, s'opposent aux contenus même des programmes que vous avez signés.*

*Comment pouvez-vous déclarer en effet que " seule la synthèse (méthode syllabique) doit être employée à l'exclusion de toute autre " alors que les programmes indiquent sans ambiguïté qu'il faut recourir à deux procédures : l'approche synthétique (des lettres vers le mot) et l'approche analytique (du mot vers les lettres) ?*

*Comment pouvez-vous prétendre, monsieur le ministre, que la méthode syllabique est la meilleure méthode d'apprentissage de la lecture alors que, par le passé, avant même que l'on parle d'approche globale de la lecture, près d'un jeune sur deux sortait de l'école sans aucun diplôme ? Les professeurs de collège se plaignaient à l'époque que leurs élèves savaient déchiffrer mais qu'ils ne comprenaient pas ce qu'ils lisaient. On constate aujourd'hui encore, d'après une enquête INSEE de 2004, que c'est parmi les plus de 55 ans que le pourcentage de personnes ayant des difficultés de lecture est le plus important.*

*Comment pouvez-vous affirmer que votre démarche s'appuie sur des études scientifiques alors que vous empêchez des chercheurs de s'exprimer et que les soutiens que vous avez évoqués prennent ouvertement leurs distances comme viennent de le faire plusieurs chercheurs en neurosciences lors d'un séminaire du Collège de France en déclarant : " La psychologie cognitive ne prescrit pas de méthode unique d'enseignement " ou encore " les approches synthétique et analytique sont toutes les deux efficaces ?*

*Monsieur le ministre, vous affichez publiquement des positions qui sont en contradiction avec celles des programmes que vous avez signés.*

*Vous déformez délibérément les résultats aux différentes évaluations pour pouvoir prétendre que les élèves ne savent plus lire et que l'Ecole est en danger.*

*Vous écarterez des chercheurs reconnus des dispositifs de formation sous prétexte que leur parole n'est pas en conformité avec votre discours.*

*Vous menacez les enseignants du premier degré d'une enquête pour vérifier s'ils appliquent vos consignes et à l'inverse, vous soutenez officiellement les promoteurs du retour aux méthodes pédagogiques d'il y a un siècle et qui sont en contradiction avec les programmes officiels actuels.*

*Vous engagez les parents à dénoncer les maîtres qui n'appliqueraient pas une méthode exclusivement syllabique, alors qu'ils n'ont pas les compétences pour identifier la méthode utilisée et que ce n'est pas leur rôle.*

*Jusqu'à où irez-vous monsieur le ministre, dans le dénigrement des enseignants et le mépris des parents ? Jusqu'à où ira votre acharnement ?*

*Parents, nous considérons que la réussite de nos enfants aujourd'hui ne passe pas par le retour aux méthodes du passé. Nous considérons que c'est par le dialogue entre enseignants, parents et responsables de l'Education nationale que le progrès est possible dans le domaine de l'éducation. Nous rejetons toute forme d'autoritarisme.*

*Enseignants, nous sommes des professionnels. Nous connaissons et respectons les programmes d'enseignement. Nous oeuvrons tous avec détermination et professionnalisme pour conduire le plus grand nombre d'enfants à la maîtrise de la lecture et de l'écriture.*

*Inspecteurs de l'Education nationale, conseillers pédagogiques et formateurs d'enseignants, nous avons toujours fait en sorte d'aider les enseignants dans leur pratique professionnelle dans le respect de la personnalité de chacun et dans l'intérêt des élèves.*

*Militants d'associations éducatives, nous savons par notre engagement au côté de l'Ecole que l'apprentissage de la lecture passe par des voies multiples et diversifiées et mérite mieux que les slogans et les simplismes.*

*La réussite des élèves ne peut se résumer à une affaire de méthode. Au-delà du professionnalisme nécessaire, elle nécessite une relation de coopération et de confiance entre les parents et les enseignants, relation nourrie par le dialogue et que nous nous employons quotidiennement à construire.*

*Aussi, nous vous demandons, monsieur le ministre, de cesser de caricaturer l'apprentissage de la lecture, de mettre en cause la formation des enseignants et d'entretenir la suspicion au sein de notre système éducatif, car en faisant cela, c'est vous qui mettez l'Ecole en danger.*

AGEEM - Lucille BARBÉRIS, Présidente  
AIRDF - Christine BARRÉ DE MINIAC, Présidente  
CRAP Cahiers pédagogiques, Dominique GUY, Secrétaire général  
FCPE - Farid HAMANA, Président  
GFEN - Christine PASSERIEUX, Présidente  
ICEM Pédagogie Freinet - Catherine CHABRUN  
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - Eric FAVEY, Secrétaire national  
OCCE - Jean-François VINCENT, Président

SI.EN-UNSA - Patrick ROUMAGNAC, Secrétaire général  
SE-UNSA - Luc BÉRILLE, Secrétaire général  
SGEN-CFDT - Jean-Luc VILLENEUVE, Secrétaire général  
SNUIPP - Gilles MOINDROT, Secrétaire général  
SNPI-FSU - Erick PONTAIS, Secrétaire général  
SUP'RECHERCHE - Dominique LASSARE, Secrétaire g<sup>ale</sup>  
SNESUP - Michèle LAUTON, Secrétaire nationale  
UNSA Education - Patrick GONTHIER, Secrétaire général

# Elections professionnelles

Scrutin du 12 décembre 2006

Un enjeu capital au moment où les valeurs de l'Ecole sont régulièrement attaquées et où l'expertise et la loyauté des inspecteurs sont contestées

## Votez SI.EN-UNSA Education

Une organisation démocratique fondée sur des valeurs éducatives et laïques et représentative aux niveaux national et académique

Le **Congrès** du SI.EN-UNSA Education se tient tous les trois ans. Il s'accompagne du renouvellement partiel du Bureau National qui comprend 19 membres représentant les différentes spécialités d'inspecteurs : IEN CCPD, IEN ET-EG, IEN IO et IA-IPR.

Le **Bureau National** se réunit régulièrement. Les membres du Bureau National sont, avec les responsables académiques et départementaux, vos interlocuteurs privilégiés.

Le **Conseil Syndical**, instance de régulation entre deux congrès, où chaque académie est représentée, se tient deux fois par an.

Le site internet [www.unsa-education.org/sien](http://www.unsa-education.org/sien), de plus en plus visité, témoigne de la vitalité de la vie syndicale. C'est à la fois un moyen d'information très efficace et un outil de dialogue entre les inspecteurs, indispensable au fonctionnement démocratique de l'organisation syndicale.

## Mesurer le chemin parcouru et apprécier les évolutions récentes

L'accès à l'échelle lettre A, qui a pris effet au 1er janvier 2001, a été obtenu grâce à la détermination du SI.EN qui a su mobiliser l'ensemble des collègues pour que l'amélioration significative qui avait été amorcée avec l'intégration de 240 collègues dans le corps des IA-IPR devienne enfin **une perspective de carrière ouverte à tous**.

La création d'un dixième échelon a permis à plus de 500 collègues d'accéder, dès le 1er janvier 2006, à l'indice 780 NM avec, pour un certain nombre d'entre eux, un passage à la hors-classe à l'indice 820.

Un alignement des indemnités de charges administratives des IEN-ET-EG et IO sur celles des IA-IPR avec une augmentation pour tous de 7 % au 1er janvier 2005.

Une augmentation de l'indemnité de circonscription des IEN-CCPD de 20% au 1er janvier 2006

Une augmentation du nombre de postes offerts au concours, réduisant d'autant le nombre de postes vacants.

## Fixer le cap et rester vigilant

Pour le SI.EN, il s'agit d'assurer à chacun un déroulement continu de carrière partant d'un gain indiciaire significatif à l'entrée dans le corps et aboutissant à un indice terminal correspondant au niveau de responsabilités des inspecteurs, selon un rythme de carrière permettant de reconnaître et de soutenir l'investissement professionnel exigeant de cette fonction.

Si nous sommes d'accord sur le principe d'une évaluation visant l'amélioration du système éducatif, nous refusons qu'elle soit le fait, pour les IEN 1er degré, des IA-DSDEN et demandons que des critères clairs et objectifs soient mis en place.

Nous refuserons par ailleurs tout système d'évaluation qui conduirait à des modifications dans le déroulement de carrière et dans les modalités de passage à la hors-classe.

---

# Elections professionnelles

---

Scrutin du 12 décembre 2006

---

## **Votez et faites voter pour les listes du SI.EN-UNSA Education**

### *Un syndicat*

- è représentatif de tous les inspecteurs du premier degré, de l'enseignement général, technique et professionnel, de l'information et de l'orientation ;
- è démocratique et indépendant ;
- è défenseur des situations individuelles comme de l'intérêt collectif ;
- è connu et reconnu par tous les partenaires, les collectivités territoriales, les associations, les organismes professionnels et les médias ;
- è solidaire, au sein de l'UNSA Education, des personnels du système éducatif, enseignants et non-enseignants.

### *Un syndicat*

- è qui détient 9 sièges sur 10 dans les commissions paritaires académiques et 4 sièges sur 5 à la CAPN ;
- è qui a obtenu des avancées significatives et notamment :
  - l'accès à la hors-échelle lettre A et la réduction à 2 ans et 3 mois de la durée d'échelon à la hors-classe ;
  - la mise en place du 10<sup>ème</sup> échelon pour la classe normale ;
  - l'alignement des indemnités de charge administrative pour tous les inspecteurs du second degré et une augmentation des indemnités pour tous.

### *Le seul*

- è à siéger au Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Education Nationale et au Conseil Supérieur de l'Education ;
- è à avoir mobilisé les inspecteurs pour obtenir plus de transparence dans la gestion des passages à la hors-classe ;
- è à œuvrer avec détermination pour une vraie promotion pour tous ceux qui accèdent au corps, ainsi qu'une progression de carrière permettant à chacun d'accéder aux échelles lettre ;
- è à défendre une meilleure reconnaissance de l'égale dignité de tous les inspecteurs avec, notamment, un régime indiciaire et indemnitaire identique et revalorisé pour chacun ;
- è **à revendiquer un corps unique d'inspection aux missions diversifiées et identifiées.**

**Soyons plus forts  
votons massivement SI.EN -UNSA Education**

# Elections professionnelles



*Syndicat de l'Inspection  
de  
l'éducation nationale*

**Elections  
à la Commission Administrative Paritaire Nationale  
et aux Commissions Administratives Paritaires Académiques  
des Inspecteurs de l'Education Nationale**

**Scrutin du 12 décembre 2006**

## **POUR**

- è défendre et promouvoir le service public et laïque d'Education nationale
- è représenter tous les inspecteurs avec détermination et compétence
- è faire reconnaître leurs fonctions et leurs responsabilités
- è garantir leurs missions, leur légitimité et leur dignité

## **POUR**

- è défendre dans la continuité les intérêts individuels et collectifs des inspecteurs
- è garantir leurs droits légaux et statutaires
- è exiger une authentique concertation
- è s'assurer de la transparence et de l'équité dans la gestion des carrières

***Votez SI.EN-UNSA Education !***

# Elections professionnelles

Scrutin du 12 décembre 2006

## Le rôle des commissaires paritaires académiques

Les commissaires paritaires jouent un rôle important au niveau académique :

- vérification de l'application des critères pour la liste des IEN proposés à la hors-classe et de l'équité de traitement à l'intérieur de l'académie ;
- vérification des critères retenus pour le classement des candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des IEN ;
- interventions sur la modulation des indemnités, sur les missions et l'évaluation des IEN ;
- défense des situations individuelles.

## Le rôle des commissaires paritaires nationaux

Ils jouent un rôle essentiel dans le déroulement des carrières (première affectation, mutation, accès hors classe, ...) et les représentants du SI.EN y assument pleinement leurs responsabilités, tant dans la préparation que dans le suivi des dossiers :

- définition de critères objectifs pour le passage à la hors classe et pour la liste d'aptitude ;
- souci de défendre avec détermination les intérêts particuliers des collègues dans le respect des règles qui sont nécessaires pour garantir à chacun un traitement équitable ;
- participation active au groupe de travail permanent avec la Direction de l'Encadrement ;
- défense des situations individuelles.

## La place du SI.EN dans les instances ministérielles de concertation

Le SI.EN siège avec l'UNSA Education au CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel) et dispose de deux sièges **au titre des corps d'inspection** au CSE (Conseil Supérieur de l'Education).

Par sa participation à ces instances, le SI.EN-UNSA Education apporte son expertise dans l'élaboration des programmes et de tous les textes ministériels en ayant le souci de la défense des valeurs éducatives et laïques de l'Ecole.

Le SI.EN est également présent à la commission n° 6 du Ministère des Affaires étrangères (gestion des personnels en poste à l'étranger) et à l'Observatoire National de la Sécurité.

## Les conditions de travail des inspecteurs

Les tâches des inspecteurs ne cessent de se complexifier et de s'alourdir et le SI.EN-UNSA Education ne peut que déplorer la dégradation de leurs conditions de travail malgré les promesses du ministre et le protocole signé en novembre 2005.

Le SI.EN continue de constater le manque de locaux, les insuffisances et réductions successives des crédits d'équipement, de fonctionnement et de déplacement. Il dénonce, en dépit de la mise en place de la LOLF, la baisse constante des budgets et l'opacité totale qui préside à leur gestion.

Il affirme la nécessité :

- de créer de nouvelles circonscriptions du premier degré et de nouveaux postes d'inspection de l'enseignement technique et général ;
- de renforcer les équipes auprès de tous les inspecteurs (conseillers pédagogiques et secrétaires, recrutés et rétribués à la hauteur de leurs tâches).

Il exige :

- une augmentation significative des crédits et des taux de remboursement ainsi que des règles précises de répartition, définies par le ministère et répercutées aux instances administratives académiques et départementales ;
- la transparence des budgets académiques et départementaux qui doivent être portés à la connaissance des acteurs du système éducatif conformément au protocole de novembre 2005.

Pour prendre en compte les conditions d'exercice de la fonction (zones urbaines ou rurales), le SI.EN-UNSA Education demande pour chaque inspecteur l'indemnisation pour utilisation d'un véhicule personnel, calquée au moins sur le tarif des frais réels, ou la forfaitisation des frais de déplacement.

---

# Elections professionnelles

---

## Les motions du congrès de Montpellier - avril 2004

### I - CARRIÈRES ET INDICES

#### 1 - Régime statutaire et indiciaire

Le SI.EN demande la création d'un corps unique d'inspecteurs territoriaux, seule solution conforme à l'évolution pédagogique du système éducatif, avec pour indice terminal la hors-échelle C.

Nous exigeons du ministre qu'il accorde, avec effet immédiat, une égale dignité aux deux corps territoriaux d'inspection, par un parallélisme total dans la gestion de leurs carrières : mêmes indices, mêmes durées d'avancement d'échelon, mêmes régimes indemnitaires.

#### 2 - Régime indemnitaire

Nous revendiquons un régime indemnitaire commun à tous les inspecteurs, comportant une bonification indiciaire prise en compte pour le calcul des droits à pension, afin de mettre en cohérence les différents dispositifs indemnitaires des corps d'encadrement de l'Education nationale.

#### 3 - Formation

- Formation initiale : le SI.EN demande une formation qui soit une réelle préparation à la prise de responsabilité, comportant une partie commune à tous les personnels d'encadrement et appliquant le principe d'une véritable alternance. Elle intégrera la dimension européenne des missions d'encadrement et d'inspection. Elle donnera lieu à une validation de niveau Master.

- Formation continue : actuellement presque inexistante, elle doit être fortement développée pour diversifier les compétences des inspecteurs et pour permettre la mobilité professionnelle. Elle comportera une dimension internationale.

### II - CONDITIONS DE TRAVAIL

Les responsabilités des inspecteurs nécessitent que soient précisées les conditions de fonctionnement adaptées à l'accomplissement des missions de service public qui leur sont assignées.

#### 1 - Des moyens financiers pérennisés et gérés dans la transparence

- Crédits spécifiques pour acquérir du matériel performant, pour en assurer la maintenance et le renouvellement régulier.

- Le niveau clairement insuffisant du remboursement des frais de déplacement conduit les inspecteurs à l'impossibilité objective d'exercer leurs missions dans des conditions acceptables : nous exigeons que des crédits soient débloqués sans délai faute de quoi le Bureau National devra proposer une action nationale.

#### 2 - Des moyens humains à la hauteur des ambitions du service public

Les inspecteurs doivent avoir à leur disposition une équipe administrative et pédagogique suffisamment étoffée et compétente qui relaie efficacement leurs actions en vue de rendre plus efficace le service public d'Education.

### III - RETRAITES ET RETRAITÉS

#### A - Retraites

La réforme des retraites votée en 2003 doit être considérée comme une rupture du contrat moral entre l'Etat et ses fonctionnaires.

Les nouvelles conditions introduisent une triple injustice, voire une triple trahison :

1. aux conditions désavantageuses de calcul des nouvelles retraites (au lieu de 2% = 1,875% par an) s'ajoute le calcul de la décote qui aggrave le décalage entre la pension et le salaire ;

2. les mères de famille, déjà touchées par toutes les mesures sanctionnant un nombre limité d'années d'ancienneté, perdent la bonification d'un an par enfant : seuls 6 mois seront retenus (pour mémoire, dans le privé on compte deux ans de bonification par enfant) ;

3. les pensions seront alignées sur l'indice INSEE de la consommation des ménages et non plus sur les traitements des actifs.

Le Congrès mandate le Bureau National pour agir dans le cadre fédéral et interfédéral afin d'obtenir la révision de la loi sur les retraites.

#### B - Retraités

La refonte de la grille assurera une régulation équitable des carrières des actifs et permettra d'envisager une juste revalorisation de tous les IEN retraités et de mettre, entre eux, un terme à une disparité insupportable selon :

- qu'ils ont terminé leur carrière sans atteindre l'échelon fonctionnel (indice 710 des statuts de 1972 à 1988) ;

- qu'ils ont été reclassés au dernier échelon de la classe normale (indice 733 identique à l'indice dont ils bénéficiaient déjà) ;

- qu'ils sont partis à la retraite en fin de classe normale (indice 733) ou bénéficiaires de la hors-classe (8ème échelon 782 ou 9ème échelon indice 820) ;

- qu'ils bénéficient des dernières mesures sur l'accès à l'échelle A (indice terminal 960).

Le Congrès mandate le Bureau National pour qu'il s'attache à défendre vigoureusement la grille indiciaire résultant de l'unicité des corps d'inspection laquelle permettra à tous les retraités, par l'application d'un tableau d'assimilation avec péréquation, de bénéficier d'une revalorisation.

### IV - MISSIONS ET EVALUATION

#### 1 - Missions

Les inspecteurs rappellent qu'ils ont pour vocation de rendre le système éducatif plus performant et de favoriser la réussite de tous les élèves. Les missions communes aux inspecteurs territoriaux (impulsion, évaluation, inspection, animation/formation/sanction des études) sont définies par le décret du 18 juillet 1990.

Face au constat unanime de la dispersion et de la parcellisation des tâches qui les éloignent de ces missions, le Congrès mandate le BN pour :

- mettre en place une réflexion sur un fonctionnement collégial des inspecteurs territoriaux qui permette de rendre plus cohérente et lisible l'organisation de ces missions ;

- engager des discussions avec le ministère conduisant à clarifier les modalités de mise en place de cette collégialité dans le cadre d'une politique académique, ce qui conduit tous les inspecteurs à participer activement à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de cette politique.

#### 2 - Evaluation

Le congrès mandate le BN pour qu'il engage des discussions avec le ministère pour :

- négocier les modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi d'une « lettre de mission » définissant les axes prioritaires sur le territoire d'intervention d'un inspecteur ;

- définir des critères objectifs d'évaluation présidant à son évaluation sur la base de la lettre de mission.

# Elections professionnelles

## Scrutin du 12 décembre 2006

- Qui vote ?** Tous les IEN titulaires de classe normale ou hors classe
- Quand ?** Dès réception du matériel de vote et en tenant compte des délais d'acheminement du courrier postal  
Les votes doivent parvenir au rectorat **avant** le 12 décembre 2006 à 17 heures
- Comment ?** Vote uniquement par correspondance et **par voie postale**  
en utilisant exclusivement les enveloppes et les bulletins fournis par l'administration  
Vote pour la **CAPA** et pour la **CAPN**  
soit 2 enveloppes dans **un seul envoi**
- Pour qui ?** pour la liste présentée par le Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale (SI.EN-UNSA Education)

### Liste des candidats à la CAPN

#### HORS CLASSE

1 - ROUMAGNAC Patrick	Premier Degré	Académie de CLERMONT-FERRAND Circonscription de Clermont Ville
2 - GAUCHON Daniel	Premier Degré	Académie de BORDEAUX Circonscription de Pau 1
3 - DECOFOUR Régis	Ens. Technique STI	Académie de LILLE
4 - VOLCKCRICK Michel	Premier Degré	Académie de LILLE Circonscription de Douai Waziers

#### CLASSE NORMALE

1 - QUINCHON Dominique	Premier Degré	Académie de NICE Circonscription de Toulon Var ASH
2 - KIRCHMEYER Ginette	Ens. Technique Economie-Gestion	Académie de STRASBOURG
3 - ROQUES Evelyne	Premier Degré	Académie de CRETEIL Circonscription de Dugny Le Bourget
4 - DESTOT Yvette	Information et Orientation	Académie de CRETEIL Département de Seine-et-Marne
5 - AZIZOLLAH Monique	Ens. Général Maths-Sciences physiques	Académie de LA REUNION
6 - HERY Françoise	Premier Degré	Académie de CAEN Circonscription de Saint-Lô 2 ASH

## Apprentissage de la lecture : les dégâts collatéraux

Il est connu que depuis qu'ils existent, tous les ministres de l'éducation nationale ont voulu marquer leur passage d'un train de réformes. C'était peut-être moins flagrant dans le passé, aujourd'hui cela est devenu un incontournable dans la mesure où l'école constitue toujours un terrain médiatique extrêmement porteur, bien que souvent piégé.

Certains ministres ont effectivement apporté de réelles évolutions au système éducatif, évolutions dont nous apprécions encore les effets ; d'autres ont jeté un peu de poudre, bien vite disséminée par le courant suivant, d'autres encore s'y sont cassé les dents. Ainsi va notre système éducatif depuis plusieurs décennies. Notre ministre actuel, Gilles de Robien appartient à une nouvelle catégorie : s'il se targue d'avoir mis en place l'apprentissage-junior et le socle de connaissances, il peut se vanter d'avoir flanqué une belle pagaille dans les cours préparatoires sur l'apprentissage de la lecture. Et il faudra certainement bien du temps avant que les dégâts ne soient réparés et que les choses ne se remettent à fonctionner correctement et sereinement.

### 1. Les programmes.

Rappelons simplement et très respectueusement à M. le Ministre et à ses fidèles serviteurs du Cabinet que s'il suffisait de savoir déchiffrer pour savoir lire, cela se saurait. Or c'est bien parce que, dans le passé, le déchiffrage a été dénoncé comme pratique insuffisante que les chercheurs ont tenté de comprendre ce qui se passait dans la tête des lecteurs et des apprentis-lecteurs. Et les programmes de 2002 avec leurs documents d'accompagnement constituent pour la lecture au CP, mais aussi pour les autres domaines disciplinaires et pour les autres niveaux d'enseignement, des aboutissements de ces travaux de recherche et des outils remarquables pour les enseignants. Mais il faut du temps pour se les approprier totalement.

Dénoncer ces programmes et dire qu'on les modifie pour la lecture et qu'on envisage de le faire très rapidement pour la grammaire, la conjugaison, l'orthographe et le calcul, discréditent des années d'évolution et de collaboration chez les concepteurs. Cela jette en même temps le discrédit sur l'ensemble de ces programmes. Aux yeux des enseignants et du public, c'est dramatique.

### 2. Les inspecteurs généraux et les scientifiques.

Excepté quelques-uns qui ont su retourner rapidement leur veste et modifier leur discours, les inspecteurs généraux et les chercheurs ont eu bien des difficultés à faire accepter une circulaire et un arrêté qui maintenaient malgré tout une certaine complémentarité des approches dans l'apprentissage de la lecture et une prise en compte des acquis de l'école maternelle. Je n'ose imaginer les sentiments de ceux qui, depuis des années, observent, réfléchissent, expérimentent en ayant l'impression de

pénétrer de mieux en mieux dans la fameuse «boîte noire» des enfants apprenant à lire, et qui voient leurs efforts anéantis par des discours qui les font revenir quarante ans en arrière. Et je plains les inspecteurs généraux de l'Éducation nationale qui ont reçu tout dernièrement une injonction du ministre leur demandant de vérifier que les maîtres de CP appliquaient bien ses directives. Vu leur nombre, il va leur falloir déployer des trésors d'ingéniosité et de rapidité pour rendre un rapport circonstancié pour le 30 octobre 2006.

### 3. Les enseignants.

Les enseignants de cours préparatoire ont été très déstabilisés et beaucoup attendent de leur inspecteur un discours susceptible de les rassurer sur leur pratique. Voilà en effet des années que les inspecteurs essaient de les convaincre et de faire appliquer les programmes qui se sont succédé et qui ont visé à mettre davantage d'intelligence et de culture littéraire dans l'apprentissage de la lecture. Voilà des années qu'au travers des formations et des inspections ils cherchent à donner les clés permettant d'analyser les difficultés des élèves et d'y répondre. Voilà des années que les maîtres expérimentés de CP (les «éclectiques réfléchis») se sont constitué des outils, voire des «trucs» pour faire réussir leurs élèves dans cette conquête mystérieuse de la lecture. Cette imposition d'une méthode exclusive et simpliste, ces diktats de leur ministre, la mise en accusation de ceux qui refusaient d'appliquer la méthode syllabique ont marqué et marqueront profondément et pour longtemps nos enseignants de CP.

### 4. Les élèves.

Tout cela ne serait qu'un épisode malheureux de l'histoire de l'École s'il n'y avait pas les enfants. Nous savons bien que ce n'est pas telle ou telle méthode qui fera qu'ils apprendront ou n'apprendront pas à lire, mais plutôt ce que l'on a coutume d'appeler l'effet-maître. Et cet effet-maître tient à la fois aux compétences professionnelles des enseignants et à la relation qu'ils instaurent avec leurs élèves. Mais cette relation risque bien d'être faussée si elle se trouve contrariée par une méfiance des parents. Car ce qui se passe aujourd'hui risque justement de laisser des traces indélébiles. Contrairement à ce qui se passe dans les lycées où les élèves se préoccupent de leur avenir et des raisons pour lesquelles ils doivent travailler, les enfants de cours préparatoire ont besoin d'être en phase avec leur maître. Le plaisir intellectuel personnel n'existe pas forcément chez tous, ils apprennent pour faire plaisir à leurs parents et à leur maître. Tant qu'ils sentent que les aspirations des uns et des autres sont les mêmes, ils sont encouragés à poursuivre leurs efforts. Il en sera tout autrement s'ils perçoivent de la méfiance chez leurs parents. Les exemples ne manquent pas d'enfants qui ont toutes les capacités pour apprendre à lire et qui n'y adhèrent pas simplement parce que les parents se montrent en opposition avec l'École

ou avec l'enseignant. Et il n'est que d'entendre les réactions des parents aujourd'hui interrogeant les maîtres pour savoir si ceux-ci vont mettre en œuvre la méthode syllabique et appliquer les directives du ministre, pour préjuger des difficultés que leurs enfants auront à adhérer aux pratiques utilisées par le maître.

### 5. En conclusion.

Gilles de Robien pourra toujours se vanter d'avoir fait bouger l'École et d'avoir mené des réformes déterminantes. Aucune évaluation sérieuse n'a permis de mesurer jusqu'à présent les compétences des élèves : on pourra donc toujours dire qu'il y a eu progrès. Mais de toute façon il ne sera plus ministre de l'Éducation nationale lorsque les élèves qui sont aujourd'hui au cours préparatoire arriveront au collège. Et dans la mesure où le discours du niveau qui baisse est une constante depuis des siècles, il serait étonnant que les professeurs du second degré se montrent, dans quelques années, plus satisfaits du niveau de leurs élèves qu'ils ne le sont aujourd'hui.

En attendant, c'est l'École dans son ensemble, et en particulier l'école primaire publique, qui est mise en accusation par les politiques, par les médias et par la société par ricochet. Si c'est voulu il y a tout à craindre de son avenir, si c'est involontaire c'est affligeant, pour ne pas dire lamentable.

M. Volckrick

# Vie dans académies

## Académie de Lille

### La lettre du SI-EN 59 - N° 2 13 septembre 2006

Carte scolaire, EVS, stages en responsabilité filés, ELV, loi sur le handicap, etc... Sans notre engagement et notre compétence, notre sens du service public, la mise en œuvre de ces politiques serait impossible. Il n'est pas inutile de le rappeler...

Reste que le «moral des troupes» est au plus bas. La démobilitation, la lassitude, la colère se développent. Le discours officiel au plus haut niveau peut être interprété comme une mise en doute des compétences des enseignants, de leur capacité à enseigner - mais qu'ont-ils fait de bien depuis 30 ans ? Et nous, qu'avons-nous fait ? - mise en doute dont s'empare facilement une frange de parents d'élèves. L'autoritarisme affiché pour le b-a ba relayé par des groupuscules ultra conservateurs, voire par quelque agitateur idéologiquement proche de pratiques extrémistes, et amplifié par les médias complaisants n'est pas sans déstabiliser les enseignants de CP en particulier.

Nous en viendrions à regretter que l'exigence n'ait pas été aussi forte ou plus forte pour l'application de la loi de 89, une loi votée par un Parlement démocratiquement élu et qui s'imposait à tous, si nous ne savions, nous qui sommes au contact quotidien des réalités, qu'il ne suffit pas d'ordonner, de commander, d'exiger, de claquer du doigt, pour réussir et pour progresser. L'autoritarisme n'était pas le style de l'époque.

Notre connaissance des personnes, de leur savoir-faire, de leur conscience professionnelle, nous impose de faire preuve de respect pour eux, d'intelligence dans l'exercice de nos missions... C'est ce que notre syndicat nomme «discernement» pour ne choquer personne... ou presque.

#### 1. Rencontre avec M. le Recteur

Nous attachons une grande importance à cette rencontre dans cette académie qui aura «aperçu» 4 recteurs en 3 ans.

Ce que nous attendons, c'est le discours du recteur, son regard sur l'académie, ses priorités dans le cadre des politiques nationales, ses attentes et ses projets, ses conceptions sur les articulations IEN / IA DSDEN /recteur.

Ce que nous attendons, c'est un dialogue sur un certain nombre de points restés dans l'ombre :

- les bassins. Ils ne nous ont rien apporté et ont perdu toute signification. Nous avons fait des propositions à Madame BENSOUSSAN qui avait été intéressée mais qui considérait qu'elle ne pouvait pas, par exemple, supprimer brutalement les doublettes d'animateurs qu'elle avait elle-même créées, qu'il faudrait lui laisser un peu de temps...

- Le projet académique et le plan de travail académique des corps d'inspection. Les IEN du premier degré avaient été tenus à l'écart de leur mise au point.

- Le collège des IEN du premier degré
- La cohérence des actions Nord/Pas-de-Calais
- La formation continue
- Les moyens des inspections : équipements, crédits de fonctionnement...

#### 2. Mise en place des stages PE2 filés. Rapports IEN - IUFM.

La concertation ayant été, de notre point de vue, insuffisante, nous avons pris des contacts pour essayer de garantir le respect de nos missions, améliorer la cohérence des actions et interventions des IEN et des formateurs, accroître l'efficacité de la formation initiale...

Nous pensons qu'il serait contreproductif que les directeurs de centre IUFM invitent, même si c'est formellement sous notre couvert, les directeurs et directrices qui bénéficient des nouvelles dispositions et ou les conseillers pédagogiques des circonscriptions. Il nous appartient de le faire. Il n'est pas concevable qu'un directeur de centre donne des consignes ou des recommandations ou définisse des méthodes sans que les IEN aient participé à leur mise au point. L'organisation et les contenus de réunions éventuelles avec des personnels relevant de la responsabilité des IEN ne peuvent être définis qu'avec eux. Chacun sait que la moindre divergence dans les discours de l'IUFM et des IEN serait fortement contreproductive.

A noter : le problème de la cohérence des interventions des différentes catégories de formateurs appelés à effectuer des visites des PE2 en stage en responsabilité est un vieux problème (mise en cause par des formateurs des projets d'école et des politiques de circonscription, comportements critiques excessifs, absence de conseils précis...) Il est accru dans un stage filé. Si nous pouvions progresser dans ce domaine...

#### 3. Adhésions au SIEN

Nous avons d'ores et déjà recueilli un grand nombre d'adhésions... J'ai même été étonné de la célérité de tant de collègues cette année.

Les collègues qui souhaitent adhérer au SIEN et qui n'auraient pas de bulletin pour ce faire peuvent en solliciter un auprès du RD.

Rappel : le SI.EN syndique les collègues stagiaires et les collègues faisant fonction.

Pierre FRACKOWIAK - RD

### La lettre du SI-EN 59 - N° 4 14 octobre 2006

#### 1. Le protocole d'inspection

Nous avons soutenu ce projet avec détermination pour :

- moderniser nos pratiques, les rendre plus transparentes, plus utiles aux enseignants et au système éducatif ;

- permettre des exploitations de parties de nos rapports pour produire des rapports sur l'état des pratiques à l'échelle de la circonscription, des secteurs de collège, du département, sur des points précis, sur une discipline, sur un niveau, sur une compétence transversale... sans que cela n'entraîne de travail supplémentaire. Problème important pour la valorisation du corps ;

- diversifier les formes d'inspection ;

- alléger nos charges de travail.

Le montage proposé est à l'évidence de grande qualité et séduisant dans les intentions. Il semble qu'il soit difficile d'accès pour beaucoup de collègues, et que même ceux maîtrisant bien l'outil informatique éprouvent des difficultés. En cliquant sur «autres», chacun fait «ce qu'il veut». Si chacun fait ce qu'il veut, il n'y a guère de possibilités d'établir des macro rapports. Sans doute faudra-t-il faire le point après une période d'expérimentation.

#### 2. L'audit de l'académie. 4ème partie

Flou. C'est l'adjectif qui me vient spontanément à l'esprit.

«L'académie est lourde, la liaison IEN / IA IPR est rare.

*Le pilotage académique ne trouve pas sa place.*

*Les circonscriptions sont victimes de découpages permanents selon une logique que les auditeurs n'ont pas perçue (les secteurs de collège) et paraissent ringardes.*

*Difficulté pour les IEN à se centrer sur l'essentiel. L'investissement sur la périphérie de l'école a nu à l'efficacité de l'action au cœur de l'école.*

*Trop d'actions partenariales.*

*Faiblesse de l'école maternelle.*

*La lecture des rapports d'inspection est décevante.*

*Mais, la reprise en mains (bigre !) est là avec un renouveau du pilotage des cadres»*

Si le Nord s'en tire mieux que le Pas-de-Calais et glane quelques satisfecit qui flattent nos égo et notre patriotisme (rien de tel pour favoriser les relations Nord-Pas-de-Calais !), si le rôle des vieux syndicalistes est souligné, il reste que l'on ne perçoit pas nettement de perspectives, de solutions, de pistes, de propositions, de recommandations...

Comment faire mieux... sans travailler plus ? Car nous saturons.

Aura-t-on, comme dans tout audit, un moment de restitution et de dialogue, et un moment de débat sur les pistes possibles ?

Pierre FRACKOWIAK - RD

# Vie dans académies

## Académie de La Réunion : rencontre syndicale du 6 octobre 2006

### 1. Situation à St-Paul

M. le Recteur s'est rendu à St-Paul, où il a «présenté» au Maire notre nouvelle collègue Dominique Brûlé. Il semble, de l'aveu de nos deux collègues de St-Paul 1 et 2, que la situation soit en voie de régularisation dans la prise en compte des IEN comme «référénts locaux» de l'Education nationale pour le 1er degré.

Malgré tout, lors d'un «incident» de début d'année (demande de validation des projets éducatifs et culturels de la ville pour l'année adressée directement au Recteur), l'IA a répondu directement au Maire, certes en précisant qu'à l'avenir il faudrait s'adresser directement aux IEN, mais sans leur envoyer le dossier.

Il conviendra de rappeler au Recteur et à l'Inspecteur d'académie, comme cela avait déjà été fait, que l'IEN est le représentant du Recteur sur le terrain et que toute question relevant de sa circonscription doit d'abord être traitée avec lui ; cette règle élémentaire du fonctionnement institutionnel doit toujours être respectée «en interne», quelles que soient les sollicitations directes adressées à l'IA ou au Recteur.

A ce propos, suite à une mise en cause d'une collègue IA-IPR dans la presse, on ne peut que se réjouir de la réaction ferme et immédiate de M. le Recteur (courrier adressé aux établissements et aux enseignants).

### 2. Equipement et fonctionnement des circonscriptions

Le groupe d'IEN qui devait rencontrer le Secrétaire général à ce propos ne s'est toujours pas réuni. A l'issue de l'intervention du SG lors du conseil d'IEN du 8 septembre, JP Martin l'avait rencontré pour insister sur le caractère urgent et incontournable de ce dossier d'une part, sur le cas particulier de l'installation de J.-M. Broustéra à Petite-Île d'autre part.

Sur ce dernier dossier, des assurances avaient été données, mais à la date du 6 octobre, Jean-Maurice «squatte» toujours une école et vient juste de se voir remettre un téléphone portable.

Ce retard est inacceptable, et plusieurs hypothèses d'action allant au-delà d'une simple et nouvelle protestation sont envisagées. Après discussion, si la circonscription de Petite-Île n'est pas «dans ses murs» et équipée lors de la mission de l'Inspecteur général COAC, nous ne siégerons pas lors du conseil d'IEN prévu en sa présence le vendredi 17 novembre (un entretien lui sera préalablement demandé), et nous demanderons un soutien du Bureau National à propos de cette action.

L. Pietri fait également état d'un dysfonctionnement à St-Joseph : après le vol du matériel informatique, un rejet de sa demande de rééquipement lui a été signifié par téléphone tant qu'il n'aurait pas réglé les problèmes de sécurisation des locaux, alors qu'il a transmis un devis à cet effet (pose d'une alarme).

### 3. Tutorat des IEN stagiaires

Tous les tuteurs ont pu participer au premier regroupement national de septembre, mais après avoir dû menacer de démissionner collectivement, car le départ d'un(e) seul(e) avait été initialement prévu pour raisons d'économie. JP Martin était intervenu auprès de l'IA pour soutenir cette position à titre syndical.

Cette menace de démission collective sera de nouveau formulée si le problème se pose pour le regroupement de décembre, au cours duquel est prévue une rencontre entre tuteur et «formateur associé» de chaque stagiaire (demande de soutien du BN).

L. Pietri fait à ce propos part de sa non-participation à sa dernière semaine de formation statutaire à l'ESEN pour raisons d'économie, ce qui est tout aussi inacceptable.

### 4. Procédure judiciaire en cours à l'encontre de J.-P. Stoffel

Jean-Paul fait état d'une action judiciaire le concernant suite à une sanction disciplinaire prise à l'encontre d'une directrice d'école, sanction ensuite annulée en tribunal administratif non sur le fond mais pour vice de forme.

Indépendamment de sa situation personnelle, on peut craindre une «judiciarisation» des procédures disciplinaires à l'initiative des IEN ou dans lesquelles nous sommes amenés à donner au Recteur les éléments de dossier relatifs aux personnels en cause.

Nous souhaitons à ce propos un soutien «de principe» de la part du Bureau National et un soutien individuel à Jean-Paul (il communiquera les éléments du dossier à J.-P. Martin pour transmission au BN).

Le Recteur sera également alerté, et nous lui demanderons soutien institutionnel et soutien personnel ; nous insisterons également sur la nécessaire vigilance de l'Institution dans le traitement des situations personnelles et le cas échéant des dossiers disciplinaires dans lesquels les IEN sont amenés à intervenir.

### 5. Organisation de l'action syndicale

- Responsabilité académique

Annonçant un probable départ à la fin de l'année scolaire, J.-P. Martin invite à la désignation d'un nouveau RA ; il est néanmoins reconduit pour l'année, Michel Barsacq se proposant de le seconder dans cette mission en compagnie de Jacqueline Secrettand dont c'est la dernière année d'activité.

- Congrès national de mars 2007

J.-P. Martin annonce qu'il se propose de participer à ce congrès et invite d'autres collègues intéressés à se joindre à lui ; aucun(e) volontaire ne se manifeste (mais il n'est pas trop tard).

- Elections à la CAPA : seront candidats :

- Hors classe : M. Barsacq, G. Hoarau, S. Deschamp et D. Brûlé ;

- Classe normale : M. Astourne et M. Azizollah (IEN ET)

### 6. Questions diverses

- Redécoupage des circonscriptions à la rentrée 2007. Un groupe de travail se réunira avec l'IA après les congés d'octobre. Nous demandons quant à nous :

- le maintien du poste d'IEN-A2 ;  
- une clarification préalable relative à la politique académique de l'ASH ;

- une mise à plat de l'ensemble des circonscriptions prenant en compte l'ensemble des paramètres : quantitatifs (nombre d'écoles, d'enseignants...), qualitatifs (nombre de T1, T2, LC, ZEP / RAR...) et géographiques (éloignement et dispersion des écoles) ;

- la recherche d'une cohérence par secteurs de collège.

- Apprentissage de la lecture au CP

L'interventionnisme autoritaire et réducteur (par rapport à ce que prescrivent les programmes eux-mêmes) du Ministre sur cette question se confirme : après l'éviction de R. Goigoux de la formation des IEN, il semble qu'une procédure disciplinaire soit engagée à l'encontre d'un collègue IEN. Nous n'avons pas d'autre précision à la date du 6 octobre, mais il est clair que nous devons réagir si un collègue qui situe clairement son action dans le cadre de la mise en œuvre des programmes tels qu'ils sont écrits devait être mis en cause.

- Rencontre avec les syndicats enseignants  
Une proposition de rencontre sera adressée aux syndicats enseignants du 1er degré pour aborder en particulier les deux points suivants :

- Positionnements respectifs enseignants / IEN / collectivités locales (cf. St-Paul 2005-2006) ;

- Apprentissage de la lecture au CP ;

- Rencontres avec le Recteur et avec l'Inspecteur général COAC.

Une demande d'entrevue sera adressée à M. le Recteur dès le retour des vacances, et une autre sera sollicitée auprès de M. l'IGEN au cours de sa prochaine mission.

## Apprentissage de la lecture : Emission l'Arène de France

Monsieur le Ministre,

A la suite de l'émission «*L'arène de France*», mercredi 6 septembre, qui avait pour sujet : «*L'école fabrique-t-elle des crétiens ?*», je me permets de vous écrire, car j'ai vraiment été étonné lorsque je vous ai entendu, une fois de plus, accuser la méthode globale d'être responsable des carences en lecture de trop nombreux élèves à la sortie de l'école primaire, ce qui vous a conduit à la proscrire. Vous avez fait vraiment fort, car vous avez interdit l'usage d'une méthode qui n'existe pas. En outre, vous entendez déclarer de façon péremptoire que seule la méthode syllabique est valable, me navre. J'espère ne pas vous faire injure en considérant que votre parcours n'est pas tout à fait celui d'un pédagogue averti, de surcroît spécialiste des questions d'apprentissage de la lecture, mais je pense que vous êtes entouré de conseillers, a priori compétents dans ce domaine, qui sont là pour vous assister dans votre tâche. Je suis donc étonné que vous n'ayez entendu que la voix des partisans des bonnes vieilles méthodes de grand-papa.

Vous m'avez profondément déçu aussi, à cause de votre attitude déloyale à l'égard de mon collègue Frackowiak, dans une émission où les invités sont d'ordinaire tous sur un même pied d'égalité, pour débattre sur un sujet sérieux. Or, vous avez abusé de votre fonction, en demandant, avant toute discussion, à M. Frackowiak, fonctionnaire sous votre autorité, de déclarer qu'en bon fonctionnaire il appliquerait vos directives. J'ai eu l'impression de voir le suzerain sommer son vassal de lui faire allégeance. A partir de ce moment-là, M. Frackowiak s'est trouvé dans l'impossibilité absolue d'argumenter, d'autant plus que deux des participants à l'émission, nostalgiques du temps passé, et surtout heureux de faire la promotion de leur prose, qui se conduisaient comme des staliniens de la plus belle époque, selon la jeune avocate de la défense, l'empêchaient de parler, par leurs attaques virulentes et leur obstruction systématique. Et une partie du public applaudissait, car il est de bon ton de bouffer de l'inspecteur.

Mon collègue n'ayant pu s'exprimer, je me permets donc de le faire à sa place, en précisant que je ne le fais pas en son nom, car il ne m'a rien demandé. En quarante ans, comme praticien puis comme inspecteur, je n'ai jamais rencontré la fameuse méthode globale, car, comme l'Arlésienne, tout le monde en parle, mais personne ne l'a jamais vue. Loin de moi l'idée de vous infliger une conférence pédagogique, mais je tiens à vous faire part de mon expérience de praticien et pendant les vingt dernières années de ma carrière, de celle d'inspecteur, observateur privilégié de pratiques d'instituteurs et d'institutrices de CP.

Aucun maître de ce cours, quelles que soient ses conceptions pédagogiques, n'apprend à lire en faisant exclusivement mémoriser des mots, car il faut bien, un jour ou l'autre, découvrir le code et le maîtriser, pour savoir non seulement lire, mais écrire. Ce que l'on qualifie de méthode globale, n'est seulement qu'un maillon de la chaîne d'apprentissage. J'ai pu observer auprès de nombreux enfants, à commencer par les miens, la faculté extraordinaire qu'ils ont de photographier des mots et de les mémoriser. Cette phase est utilisée dès la maternelle, mais porte sur un nombre limité de vocables usuels relatifs à la vie courante (noms, prénoms...). C'est un pré-apprentissage destiné à sensibiliser les enfants à la lecture et à l'écrit, avec l'espoir qu'on va leur donner l'envie d'apprendre à lire pour de vrai. Ce serait un véritable gâchis de ne pas utiliser ce potentiel extraordinaire.

Depuis des décennies, hormis les techniques particulières de rééducation, les maîtres de CP ont le choix entre deux méthodes :

- l'une synthétique, le bon vieux b-a ba,
- l'autre, dite mixte, à départ global, impliquant une démarche analytique suivie d'une phase synthétique, la combinatoire.

Mais il n'y a pas que les méthodes qui comptent. Ce n'est pas en légiférant, et notamment en interdisant telle ou telle méthode pour en imposer une autre très contestable, que l'on résoudra le problème d'illettrisme. Il y a aussi la façon d'inciter à la lecture, dès le plus jeune âge, d'abord dans les familles, puis à l'école. Efforçons-nous, par différents moyens qu'il serait trop long d'énumérer ici, de donner à nos élèves cette envie et ce goût de lire. C'est à ce prix que l'on fera peu à peu disparaître les cohortes d'illettrés entrant en sixième.

J'en conclus donc que ce n'est pas la fantomatique méthode globale qui devrait être mise en cause, mais une technique à haute dose synthétique, sans que pour autant celle-ci en soit totalement responsable car il existe d'autres facteurs aggravants, les horaires réduits, par exemple. Il y a quelques décennies, il y avait quatre séances quotidiennes, d'une demi-heure chacune, d'apprentissage au CP, y compris le samedi après-midi, ce qui faisait un total de dix heures hebdomadaires. Combien en reste-t-il effectivement aujourd'hui ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments déférents.

Jean  
TEIL - IEN honoraire  
SAINT-  
ETIENNE

## Je suis un IEN heureux...

- parce que Mon Ministre s'occupe de moi. Il pense à ma place, réduisant mon activité quotidienne à entendre la bonne parole que lui et ses conseillers les plus proches et bien sûr les plus compétents répandent sans compter...

- parce que mon Ministre sait appliquer les principes pédagogiques bien connus (cent fois sur le métier...) et répète plusieurs fois par semaine sur les ondes hertziennes ce qui est la bonne pensée en matière d'enseignement de la lecture, relayé par les nouveaux chercheurs en sciences de l'éducation que sont les Le Bris et Boutonnet...

- parce que mon Ministre sait protéger l'Institution contre les "pédagogues" qui ont depuis longtemps infiltré les IUFM, les lieux de recherche pédagogique, les corps d'Inspection empêchant les petits Français d'apprendre à lire...

- parce que mon Ministre sait distinguer les amis des ennemis. Il condamne et punit les "pédagogues" et accueille avec mansuétude les appels à la délation qui traquent jusque dans les jurys d'examen les déviances et les diffusent sur les sites progressistes qui ont pour nom "sauvons les lettres" ou "SOS Education"...

- parce que...

- parce que...

Et puis comme mon Ministre a peur que je m'ennuie, il me demande le jeudi de lui faire parvenir pour le lendemain midi, école par école, le nombre de votants et d'inscrits aux élections de parents d'élèves.

Il connaît mon enthousiasme et sait que je m'engagerai d'autant mieux dans cette noble tâche que je n'ai pas de secrétaire, ce qui me permettra, un temps, de moins penser aux vicissitudes de la vie enseignante ou aux supputations oiseuses concernant la méthode de lecture.

Il saura aussi que j'inspecte pour vérifier que ses directives sont appliquées : les maîtres les connaissent, abreuvés qu'ils sont comme moi, journellement, de la nouvelle pensée pédagogique. Il saura aussi que nombre de nos enseignants sont parfaitement démobilisés, découragés et que, soumis à une critique permanente, ils baissent les bras.

Il est temps de laisser enfin la place à ces porteurs des bonnes paroles d'hier, à ces rétrogrades de la recherche pédagogique pour que demain enfin on retrouve une véritable élite qui saura commander les foules d'exécutants qui ne se seront jamais posé le problème de la culture, du savoir, de la transmission du savoir ou de l'enseignement de la lecture puisque comme il y a quarante ans, il y aura peu de vrais lecteurs... à peine plus que 50 % de la population.

Je suis donc un IEN heureux... et pas loin d'être complètement démobilisé.